



Le 24 octobre 2022 à 15H00

Information relative à l'eau destinée à la consommation humaine

Le 20 octobre 2022 l'ARS a contacté la CCRG afin de restreindre temporairement l'usage de l'eau potable sur la commune de Rimbach Zell. En effet des traces de bactéries ont été détectées dans l'eau potable distribuée aux abonnés. Suite à cette non-conformité, des mesures de restrictions d'eau ont été mises en place avec prise d'effet immédiate.

De nouveaux prélèvements d'eau ont été réalisés le vendredi 21 octobre 2022 matin. Le premier en sortie du réservoir, et le second sur le réseau de distribution de la commune.

Lundi 24 octobre à 15H00 l'ARS 68 a transmis les résultats d'analyses au Service Eau Potable de la CCRG. Les résultats montrent que l'eau analysée est conforme aux normes de potabilité. **Aussi la restriction d'usage de l'eau potable a été levée par l'ARS 68.**

Chaque abonné peut donc de nouveau s'alimenter en eau potable. La CCRG n'assurera plus de distribution d'eau minérale en bouteille.

Dans la continuité de la gestion de cet événement une chloration renforcée a été mise en œuvre, ce qui peut expliquer le cas échéant l'odeur « d'Eau de Javel » susceptible d'être ressentie à l'ouverture des robinets. Cette odeur devrait s'estomper progressivement et redevenir normale dans les prochains jours.

Pour toute information complémentaire, vous avez la possibilité de joindre le Service Eau Potable de la CCRG au 03 68 33 22 57.

Ce communiqué a été établi en concertation avec les services préfectoraux, la Municipalité de Rimbach Zell, et l'Agence Régionale de la Santé.

Le Président
Marcello ROTOLO